

DEC201740DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Guillou, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141231DR02 du 10/04/2014 portant nomination de M. Thierry Guillou aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Thierry Guillou dans l'unité du CNRS n°8220, à compter du 01/10/2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2020

Le directeur de l'unité
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

